

LE CONSEIL COMMUNAL

Séance publique

1. COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE

2. SYNERGIES COMMUNE/CPAS 2023 - PRESENTATION

Le point porte sur la présentation des synergies 2023 entre la Commune et le CPAS.

Comme l'exige le décret wallon du 19 juillet 2018 relatif aux synergies, le projet de rapport annuel sur les synergies commune-CPAS est établi conjointement par les directeurs généraux de la commune et du CPAS. Celui-ci comporte les économies d'échelles et la suppression des doubles emplois ou chevauchement d'activités de la commune et du CPAS. Ce projet est soumis à l'avis du comité de direction de la commune et du CPAS. Il est à noter que le comité de direction conjoint de la commune et du CPAS a validé ce rapport ce 9 octobre 2023.

Il est ensuite présenté au comité de concertation qui peut le modifier.

Le projet de rapport est enfin présenté et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil de l'action sociale et du conseil communal. Lors de cette réunion, des modifications peuvent y être apportées.

Ensuite, le rapport est adopté par chacun des conseils puis annexé au budget de chacune des entités.

A la demande dudit comité sont ajoutés au rapport sur les synergies

- 1) l'organisation de permanences avec Psynam
- 2) dans le cadre de la journée de la Mobilité, participation commune à une formation donnée par l'Agence wallonne de sécurité routière

3. QUESTIONS DES CONSEILLERS

Séance à huis clos